

Le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres,

Vu la décision d'ouverture d'un concours sur titres permettant l'accès au grade d'Orthophoniste en date du 21 mars 2024,

ARRÊTE

Article 1 : La candidate dont le nom suit, est admise à concourir :

Madame Julie REMY

Chartres, le 2 mai 2024

P/ Le Directeur-Adjoint de la Direction des Relations Humaines,
Par délégation, la Responsable du Pôle développement social

